

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 85/547 DU 15/4/85

Portant nomination de Monsieur OMBA Philippe  
en qualité de Secrétaire Général à l'Energie  
et à l'Hydraulique.-

LE PRESIDENT DE COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/293 du 16 Avril 1982 portant organisation des Directions du Contrôle et de l'Orientation ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la Direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministres ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur OMBA Philippe, Ingénieur Electricien, est nommé Secrétaire Général à l'Energie et à l'Hydraulique.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

ELENGA NGAPORO.-

Itihi OSSETOUMBA - LEKOUNDZOU.-